



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20260402-2026_03_02_04-DE

En Exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Absents : -excusés : 3
Procurations : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-03-02-04

Objet : Bail à réhabilitation avec SOLIHA pour un bâtiment municipal

L'an deux mille VINGT SIX, le 30 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GATINEL Didier, Maire.

Présents : M. GATINEL Didier, M. MESSAHEL Maurice, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme DELFOUR LACOMBE Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. DELAIRE Claude, Mme SABACA Emmanuelle, Monsieur DEFFIEUX Marc

Absent :

Absents excusés : Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, M. BIBENS Sylvain

Exclus :

Procurations : Mme PARET Aurélie à Mme MASIN Claudie, Mme FLEURY Aurore à M. GATINEL Didier, M. BIBENS Sylvain à Mme FORESTIER Nathalie

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire donne lecture du bail à réhabilitation entre la commune de Lussac et la société dénommée « Soliha solidaires pour l'habitat bâtisseur de logement d'insertion Nouvelle Aquitaine » concernant un bien situé 29 rue Victor Hugo à Lussac.

Ce bail est consenti pour une durée de 26 ans du 5 mars 2026 au 4 mars 2052.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le bail à réhabilitation entre la commune de Lussac et la société « Soliha solidaires pour l'habitat bâtisseur de logement d'insertion Nouvelle Aquitaine ».

A Lussac, le 30/03/2026

Le Maire,

Didier GATINEL

